

Les espaces de parole régulés

Les espaces de parole régulés

Il s'agit de permettre à chaque enfant de disposer d'un moment de parole (entre 10 et 15 minutes après chaque récréation ou une heure par semaine en fonction de l'âge de l'enfant et du souhait de l'enseignant) au cours duquel il apprend à parler de ce qu'il vit et à gérer, sans violence, les conflits dans lesquels il est impliqué.

En aidant les élèves à identifier leurs émotions, à parler d'eux-mêmes, l'intention de la médiation est de gérer pacifiquement les conflits.

Principe de la médiation : stimuler au sein du groupe-classe l'intelligence émotionnelle et collective de chacun en favorisant l'expression des émotions et en cherchant avec les autres élèves les solutions susceptibles d'y apporter une réponse adéquate.

Le but de la médiation est de découvrir des modes de résolution de la situation problématique et/ou conflictuelle, pas de désigner des responsables ou des coupables.

Les règles de l'espace de parole régulé :

1. Toute émotion peut se dire et ne peut être contredite.

Celui qui parle ne peut être contredit, il est libre d'exprimer ses émotions.

2. L'adulte est le garant du cadre et garantit à l'enfant qu'il pourra parler jusqu'au bout de ce qu'il a à dire sans risquer d'être interrompu.

Celui qui parle ne peut être interrompu. Pour cela, l'adulte donne à l'enfant qui parle un « bâton de parole » qui signifie qu'il est le seul à prendre la parole ou, si cela se fait dans le cadre d'un conseil de coop', c'est suite à un papier à l'ordre du jour que l'enfant peut s'exprimer.

3. On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas.

Celui qui parle ne peut désigner personne d'autre que lui-même à travers ce qu'il dit. (On ne prénomme pas, on ne désigne pas directement par le nom ou indirectement par une description trop précise, on commence chaque phrase par "je" ou par le "on" indéfini/ ex : "Je suis triste parce qu'on se moque de moi").

4. L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution.

L'enseignant demande au groupe « Que peut-on faire pour que X ne soit plus triste ou en colère ? ». Ainsi, c'est le groupe qui tente d'apporter une solution et non l'enseignant, seul, en imposant une manière d'agir, un comportement ou une attitude.

5. L'enseignant assure de la permanence et de la récurrence de l'espace de parole.

L'enseignant programme les prochaines séances et y vérifie comment l'émotion négative désagréable vécue par l'enfant a évolué suite aux propositions faites par le groupe classe.

Apport sur l'empathie

Rq : apporter la notion de besoin et stratégie afin que l'expression des émotions soit l'expression des besoins non satisfaits afin d'offrir une expérience transformante.

On peut ainsi développer la compétence empathique qui consiste à traduire l'expression de la personne dans le moment présent, de se relier aux sentiments et besoins et distinguer les interprétations des faits évoqués.

L'empathie est un merveilleux cadeau offert sur une forme de présence très particulière. C'est une posture et une éthique de la relation qui demande une qualité d'écoute, une capacité à se mettre en lien avec soi-même pour celui qui écoute et une ouverture à l'autre sans présupposés et sans préjugés.